

Bilan de l'accidentalité en Dordogne

Année 2018

(Données consolidées et validées par les Services de l'Etat)

Bilan de l'accidentalité de l'année 2018 en Dordogne

A – Données Accidents

A1– Accidentalité générale de l'année 2018

Le bilan de l'accidentalité en Dordogne pour l'année 2018 s'établit à **198 accidents corporels dont 38 mortels** ; 42 tués, 266 blessés dont 148 blessés hospitalisés ont été recensés. Le nombre d'accidents corporels recensés ainsi que le nombre de blessés sont en baisse par rapport à 2017 mais une hausse importante du nombre de tués (+11) est à déplorer.

	En DORDOGNE			en Nouvelle Aquitaine	en France métropolitaine
	2017	2018	Evolution 2018/2017	Evolution 2018/2017	Evolution 2018/2017
Accidents	224	198	-11.61%	-10.00%	-4.86%
Tués	31	42	+35.48%	+5.80%	-5.80%
Blessés	274	266	-2.92%	-9.72%	-4.77%

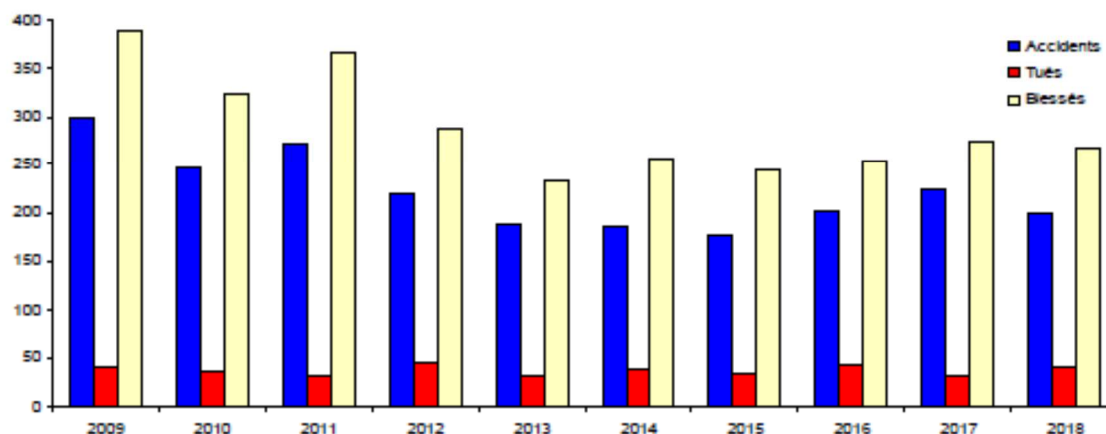
A2 – Evolution de l'accidentalité sur une période de 10 ans, soit de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Accidents	298	246	273	220	187	185	176	202	224	198
Tués	41	37	33	45	33	39	34	43	31	42
BH	251	189	253	199	164	166	167	179	189	148
BL	139	134	114	89	68	90	78	75	85	118
Blessés	390	323	367	288	232	256	245	254	274	266

■ chiffres les plus élevés de la décennie
■ chiffres les plus favorables

Depuis 10 ans, une amélioration des principaux indicateurs de l'accidentalité dans le département est constatée, 2013 restant l'année de référence par le nombre de victimes recensées.

Une année 2018 marquée par une mortalité routière en augmentation, une des pires années depuis 10 ans.



A3 – Localisation

A3 – 1 Localisation cartographique des accidents



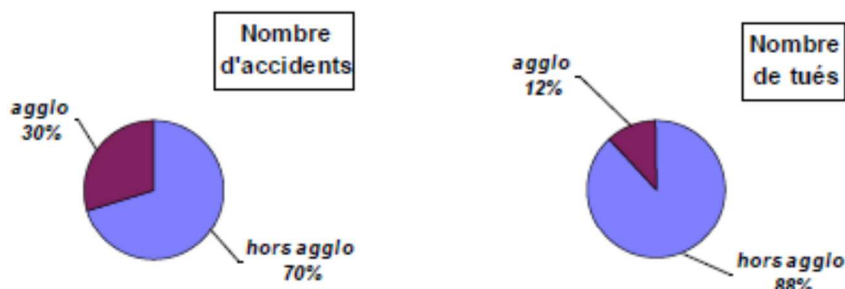
fond de carte ; source IGN

Comme chaque année, et l'année 2018 ne fait pas exception, la localisation géographique des accidents corporels produits sur l'ensemble des réseaux routiers présente une **répartition diffuse**. On peut citer quelques secteurs « épargnés » tels que les secteurs de Belves, Villefranche-du-Périgord, Saint-Aulaye ou Verteillac.

A3 – 2 Localisation des accidents en agglomération-hors agglomération

accidents					
	2014	2015	2016	2017	2018
en agglo	32.43%	32.39%	30.70%	21.87%	29.80%
hors agglo	67.57%	67.61%	69.30%	78.13%	70.20%

tués					
	2014	2015	2016	2017	2018
en agglo	18.95%	21.22%	20.93%	3.23%	11.90%
hors agglo	82.05%	78.79%	79.07%	96.77%	88.10%

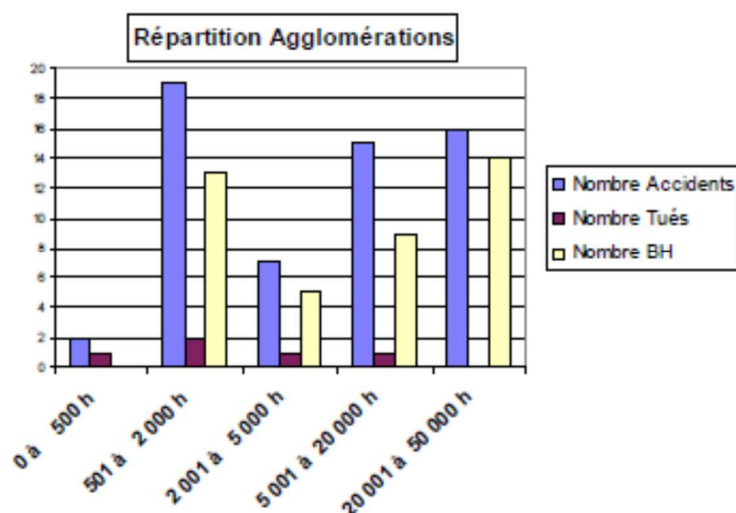


Alors qu'en 2017 le nombre d'accidents et de tués avait diminué en agglomération, en 2018, on constate une hausse de ces accidents avec une augmentation de 43% du nombre de victimes par rapport à 2017.

Cependant, le nombre de victimes piétons reste stable (16 en 2018, 17 en 2017).

Durant l'année 2018, la majorité des accidents corporels s'est produite hors agglomération (70%) avec un degré de gravité élevé : 37 tués sur 42, soit 88% et 107 blessés hospitalisés sur 148, soit 72%

En 2018, il s'est produit 5 accidents mortels en agglomération contre 1 en 2017. Il s'agit de 3 piétons femmes et 2 conducteurs de VL, tous âgés de plus de 70 ans.



La zone police : elle englobe les secteurs de Périgueux (Périgueux, Boulazac-Isle-Manoire, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-l'Isle et Trélassac) et Bergerac (Bergerac, Cours-de-Pile, Creysse et St-Laurent-des-Vignes), ce qui représente les plus grosses agglomérations du département. Les chiffres y sont fortement en baisse, représentant 12% des accidents recensés par les forces de l'ordre du département.

La zone gendarmerie : elle s'étend sur tout le reste du département et comprend le plus grand kilométrage de voies ; on relève une **dégradation en ce qui concerne le nombre d'accidents mortels (+10).**

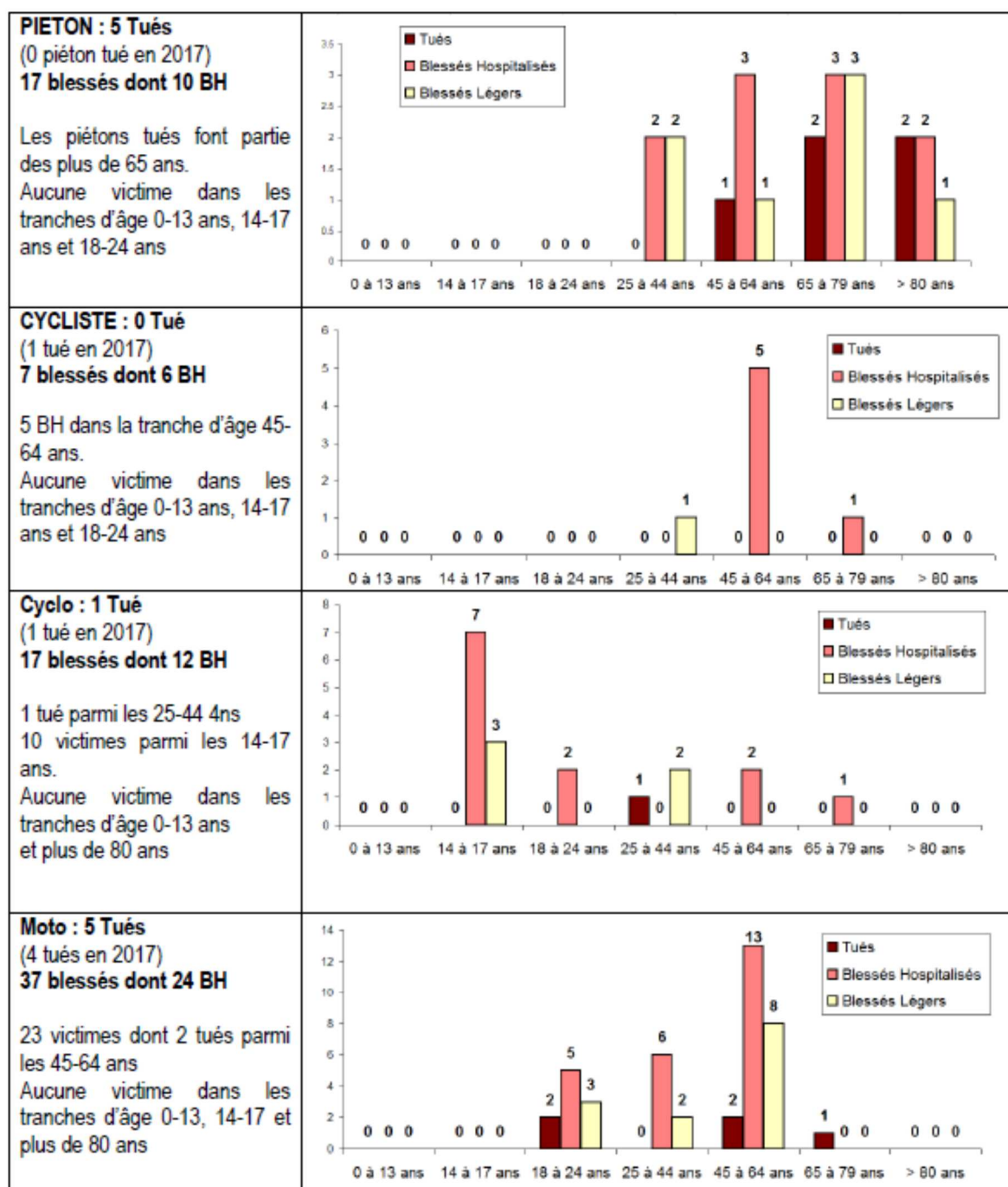
	Accidents	Accidents mortels	Tués	B H	B L
GN	174	37	41	130	104
SP	24	1	1	18	14
Total	198	38	42	148	118

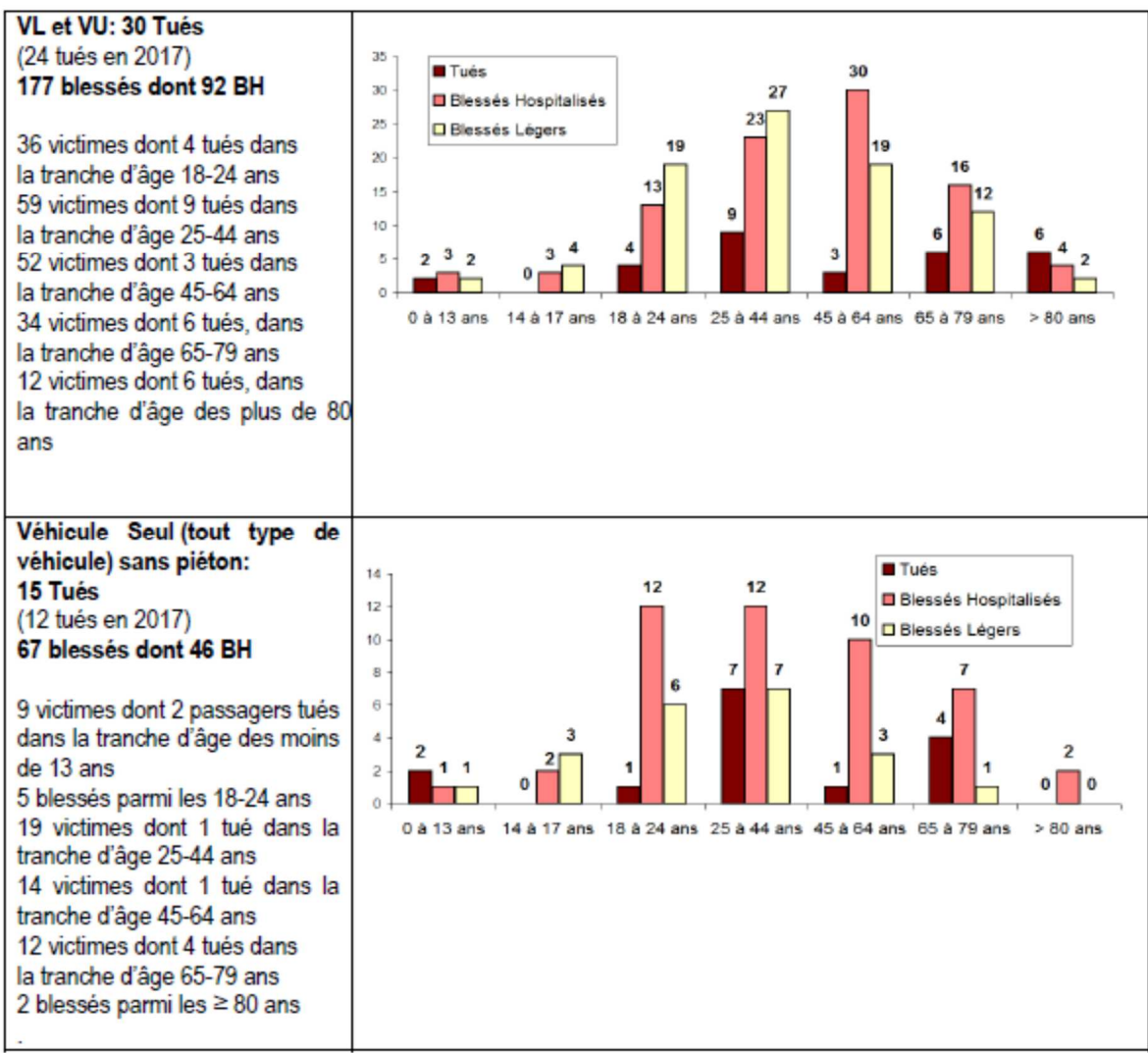
	Nombre d'accidents		%		Nombre d'accidents mortels		Nombre d'accidents avec tué(s) ou BH		Nombre de tués		Nombre total de blessés		Dont BH	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
En intersection	48	43	24.24	19.20	4	3	39	33	4	3	72	59	42	39
Hors intersection	148	173	74.75	77.23	34	25	116	142	38	28	192	206	105	141

Le nombre d'accidents survenus en intersection a augmenté par rapport à ceux qui sont recensés hors intersection alors que tous les autres chiffres sont en hausse par rapport à 2017.

Les 4 accidents mortels survenus en intersection ont pour origine des refus de priorité commis, pour 3 d'entre eux, par des conducteurs hommes âgés de plus de 80 ans tués dans ces accidents et un dernier dans lequel sont impliqués un conducteur de tracteur agricole et un motard.

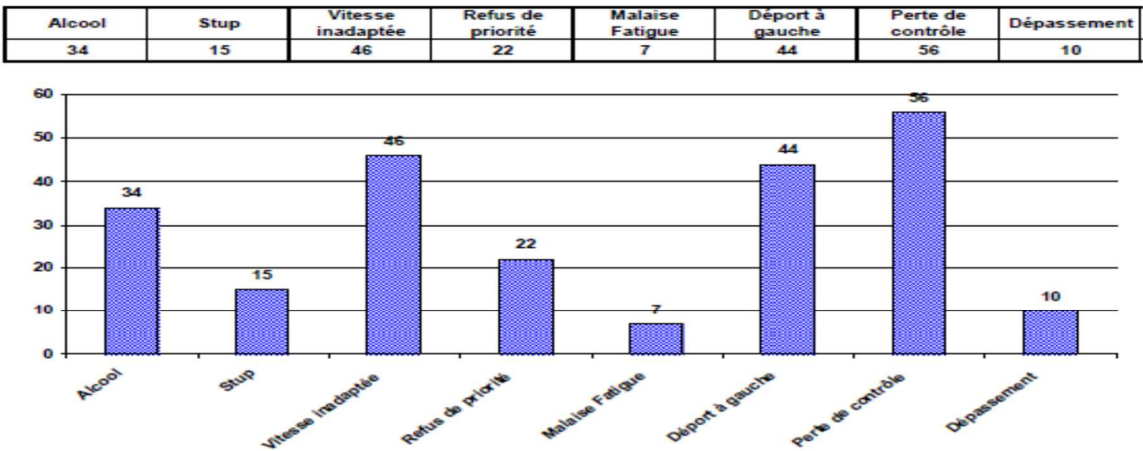
A4 – 1 Répartition des accidents par catégorie d'usagers





A4 – 2 Causes principales des accidents

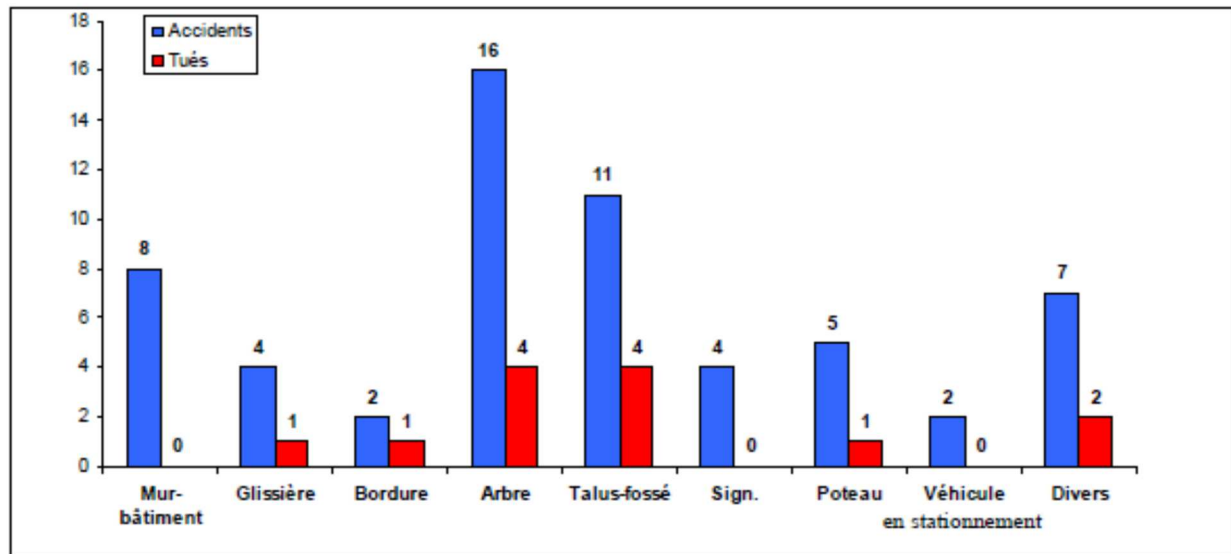
Alcool, stupéfiant, vitesse inadaptée, refus de priorité, malaise, déport à gauche, perte de contrôle, dépassement



La cause principale des accidents trouve son origine dans la perte de contrôle, cette cause peut être combinée à un autre élément tel qu'une vitesse inadaptée ou une conduite sous l'emprise de l'alcool. Plusieurs causes principales peuvent être relevées dans le même accident.

En 2018, 8 accidents ont été recensés avec défaut de ceinture; 4 conducteurs étaient alcoolisés. Parmi les usagers ne portant pas la ceinture, on dénombre 4 tués dont 2 conducteurs, 8 blessés dont 7 BH

Obstacles fixes



A5 – Conclusion

Depuis 2015, le Département de la Dordogne faisant face à une recrudescence de l'accidentologie le long de ses axes routiers a engagé une démarche auprès des concessionnaires (EDF, SDE 24, Orange, sous-traitants...) pour une vigilance et le respect des distances de sécurité ou enfouir leurs réseaux, en collaboration avec la mission sécurité routière de la préfecture.


Dans le même esprit, un suivi de l'accidentalité en est continu.

Le bilan de l'accidentalité en Dordogne pour l'année 2018 s'établit à 198 accidents corporels avec 38 mortels.

Même si le nombre d'accidents a baissé de 11.61 % de 2018 à 2017, le nombre de tués a augmenté (31 en 2017 et 42 en 2018).

Annexe

Le tableau récapitulatif des infractions relevées en 2018

 SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES	Infractions 2018		
	Janvier-Déc 2017	Janv-Déc 2018	Différence
Défaut de casque	113	131	15,93 %
Ceinture de sécurité	1464	1163	-20,56 %
Feux rouges et stop	1379	1213	-12,04 %
Téléphone	1976	1986	0,51 %
Infractions limitation de vitesse (interception)	5079	3414	-32,78 %
Infractions stupéfiants	609	624	2,46 %
Infractions alcoolémie	3431	3096	-9,76 %
Autres infractions	10444	8863	-15,14 %
<i>Délits routiers</i>	1034	1124	8,70 %
<i>Règles de conduite</i>	786	634	-19,34 %
<i>Croisements et dépassements</i>	136	110	-19,12 %
<i>Priorité de passage - Intersections</i>	337	201	-40,36 %
<i>Arrêt et stationnement</i>	2068	1733	-16,20 %
<i>Eclairage et signalisation</i>	197	119	-39,59 %
Etat ou équipement des utilisateurs et des véhicules	875	527	-39,77 %
<i>Règles administratives</i>	4692	4103	-12,55 %
<i>Infractions diverses</i>	92	62	-32,61 %
<i>Infractions hors code de la route</i>	180	250	38,89 %
Infraction Feux rouges CSA	4311	3252	-24,57 %
Infractions CSA fixes	59136	68426	15,71 %
Infractions CSA embarqués	1292	661	-48,84 %
Infractions CSA mobiles	34772	19145	-44,94 %
Total	134403	111974	-16,69 %
Nombre d'opérations de contrôle alcool-stup	5954	4941	-17,01 %
Nombre d'opérations de contrôle de vitesse	6357	3879	-38,98 %
Nombre dépistages	106019	97974	-7,59 %
Nombre de rétentions de permis de conduire	1480	1298	-12,30 %

Par rapport à l'année 2017:

– Les **infractions liées à l'alcoolémie** sont en baisse de **10 %** alors que celles liées aux **stupéfiants** sont en hausse de **2,5 %**.

– Une augmentation de 16 % des messages d'infraction enregistrés par les radars fixes accompagnée d'une nette augmentation relevée sur les radars concernés par le passage à la limitation à 80 km/h (en 2017 les chiffres avaient subi une augmentation due à la mise en place de la fonctionnalité « double sens » de certains appareils).

On note une augmentation de 16 % du non-port de casque, une « stagnation » pour l'utilisation du téléphone au volant, par contre on peut signaler un meilleur respect du port de la ceinture de sécurité avec une baisse de 20,5 % des infractions.